



**COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON**

**DELIBERATION N° 221018\_003**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE AIDE DIRECTE AUX COMMERCES AVEC POINT DE VENTE**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, LE DIX-HUIT OCTOBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2022

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

**Présents** : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Maxime PEILLER.

**Absents ayant donné procuration** : Thierry PONCHON à Michel NEEL - Nathalie JOUBAND à Emmanuelle NEEL - Isabelle POULARD à Cyril D'IPPOLITO - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET - Christine MONTAGNY à Maryvonne MOUNIER.

**Absent excusé** : Ludovic PADUANO.

**Secrétaire élu pour la session** René GRANGE

Vu la délibération n°1511 de l'assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 portant adoption du SRDEII ;

Vu la délibération n°2018.010.28.02 du conseil communautaire de la Commune de Communes de Forez Est en date du 28 février 2018 portant approbation de la mise en œuvre d'un dispositif communautaire d'aides directes pour les commerçants, artisans et les services avec point de vente ;

Vu la délibération n°180920\_004 du 20 septembre 2018 de la commune de Chazelles-sur-Lyon, portant approbation d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques pour les commerçants et artisans en complément des aides versées par la Communauté de Communes Forez Est ;

Vu la délibération n°220118\_006 du 18 janvier 2022 portant approbation de l'avenant de prolongation à la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises avec la région Auvergne Rhône Alpes ;

Vu l'avis favorable du comité d'instruction en date du 15 septembre 2022 ;

Madame NEEL présente à l'assemblée le dossier de demande de subvention suivant :

- La Cabane à bières, représenté par M. Clément MORLON – 3 avenue du 8 mai 1945, a déposé un dossier de demande de subvention pour des travaux d'aménagement en vue de créer un espace de restauration. Le montant prévisionnel du projet s'élève à 66 435€ HT. Le montant des dépenses éligibles retenu est de 20 000€ HT ;

Subvention sollicitée auprès de la commune : 2000 € ;

Subvention sollicitée auprès de la CCFE : 2000 € ;

Subvention sollicitée auprès de la Région : 2000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la subvention attribuée par la commune de Chazelles-sur-Lyon dans le cadre du dispositif « Aides aux commerces, artisans et services avec point de vente » à la Cabane à bières.

-----  
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,  
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-214200594-20221018-221018\_003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2022  
Publication : 27/10/2022

Le Point Délégué



Le secrétaire de séance,  
René GRANGE